

Pourquoi ?

Pages 1 et 2 à conserver - Version juillet 2020

Le territoire d'Annemasse Agglo est concerné depuis quelques années par une pollution atmosphérique, notamment des poussières appelées particules fines (PM 10), dont le chauffage individuel au bois est un émetteur majeur.

Afin de diminuer les émissions de particules fines pour améliorer l'état de la qualité de l'air, Annemasse Agglo lance en 2017 la **Prime Chauffage Bois** pour favoriser le renouvellement des appareils de chauffage au bois du territoire.

De quoi s'agit-il ?


La Prime Chauffage Bois, d'un montant de **1000€***, est versée directement aux particuliers souhaitant changer leurs cheminées (foyers ouverts) ou foyers fermés antérieurs à 2002 par des appareils de chauffage au bois performants. Une **prime bonifiée de 1000 euros supplémentaires**, soit 2000 euros* au total, est octroyée sur justificatif aux personnes dont les ressources sont inférieures aux plafonds de l'ANAH ci-dessous :

Nombre de personnes composant le ménage	1	2	3	4	5	Par personne supplémentaire
Ménages aux ressources modestes (€)	25 068	36 792	44 188	51 597	59 026	+ 7 422

Source : plafonds de ressources ANAH en Ile-de-France 2020

*Enveloppe forfaitaire sous réserve que l'aide ne dépasse pas 50% du montant TTC facturé pour le matériel et la pose.

Il s'agit de continuer à utiliser le bois de chauffage, tout en préservant la santé des habitants d'Annemasse Agglo et en leur permettant de réaliser des économies d'énergie !

 D'autres aides liées à la rénovation énergétique sont cumulables (MaPrimeRénov' ou le crédit d'impôt pour la transition énergétique, les CEE, l'Eco-prêt à taux zéro, aide de l'ANAH Agilité). Plus d'informations sur www.regenero.fr.

 **Rénovez avant de chauffer !** Il est important de lancer les travaux éventuels de rénovation énergétique de son logement avant de changer son appareil de chauffage au bois pour bien le dimensionner : www.faire.fr

Quelles sont les conditions pour obtenir l'aide ?

- Être un particulier
- Habiter le territoire d'Annemasse Agglo (Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand)
- Le logement est votre résidence principale, achevée depuis plus de 2 ans
- Utiliser un vieil appareil de chauffage au bois (Poêle à bois, chaudière à bois, cuisinière à bois, ...) antérieur à 2002 ou une cheminée ouverte
- Acheter un nouvel appareil performant
Labellisé Flamme Verte 7 étoiles ou inscrit sur la liste des appareils équivalents de l'ADEME
- Le faire installer par un professionnel qualifié signataire de la charte des Fonds Air
- Déposer l'ancien appareil en déchetterie pour destruction

Attention : Le non-respect des conditions ci-dessus ou de la procédure détaillée en page 2 entraînera un avis défavorable à l'obtention de la prime. Un contrôle pourra être réalisé à votre domicile, avant validation du dossier de demande d'aide, pour vérifier le respect des critères du dispositif (notamment la présence d'un ancien appareil de chauffage au bois, en état de fonctionnement dans le logement).

Quelle est la marche à suivre ?

Pages 1 et 2 à conserver - Version juillet 2020

ATTENTION LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ ET VALIDÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.

AVANT LES TRAVAUX

- Contactez des professionnels qualifiés** signataires de la charte des Fonds Air.
Établir un ou plusieurs devis répondant aux conditions.
Liste des professionnels signataires et liste des appareils de chauffage au bois éligibles à consulter sur www.annemasse-agglo.fr > services-et-demarches/logement/prime-chauffage-bois
- Envoyez le dossier de demande d'aide au SM3A** (adresse ci-dessous).
Le présent dossier doit être accompagné de
 - Un **justificatif de résidence principale** : copies de la première et dernière page de la dernière taxe d'habitation.
Cas particuliers : Si vous êtes propriétaire bailleur, joindre la taxe d'habitation du locataire et le contrat de bail ; Si vous êtes un nouvel arrivant, faire parvenir une attestation de domicile (copie acte notarié ou bail + RIB à votre nouvelle adresse).
 - Une copie du dernier **avis d'imposition** avec le Revenu Fiscal de référence, uniquement pour les personnes éligibles à la prime bonifiée de 2000€ (voir page 1).

Un contrôle avant acceptation du dossier pourra avoir lieu au domicile pour vérifier le bon respect des critères. En cas de non-respect, le dossier sera refusé et l'entreprise en charge des dossiers sanctionnée.
- Attendez la réception du courrier vous notifiant l'avis favorable** donné à votre dossier pour **lancer les travaux**.
Si l'avis est **favorable** le courrier sera accompagné de deux formulaires à conserver pour la suite de la procédure : la demande de versement et le certificat de dépôt en déchetterie. Dès réception du courrier vous pouvez lancer les travaux et déposer l'ancien appareil en déchetterie (Certificat de dépôt en déchetterie à faire tamponner par le gardien).
Info déchetterie des Grands Bois (Vétraz-Monthoux) : Pour les entreprises, dépôt gratuit sur présentation du « certificat de dépôt ». Pour les particuliers, accès sur présentation de la vignette d'accès et du badge (informations sur www.annemasse-agglo.fr)

APRES LES TRAVAUX

- A l'issue des travaux et après paiement de la facture, transmettez au SM3A votre dossier de demande de versement de la prime (documents reçus avec le courrier d'avis favorable, voir point 3.). A réception de ce dossier complet, prévoir un délai de 3 mois pour le versement effectif sur votre compte bancaire.

Contacts et adresse :

Envoyer le dossier de demande d'aide au SM3A, en charge de l'instruction des dossiers :



Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents

Prime Chauffage Bois

300, chemin des prés Moulin

74 800 Saint-Pierre en Faucigny

Pour plus de renseignements : prime-chauffage-bois@sm3a.com - 04 50 07 13 94

Dossier de demande d'aide – Prime Chauffage Bois AA
Fiche 1 Identité et Devis A remplir par le demandeur ET l'entreprise



Données relatives au demandeur **A remplir par le demandeur**

NOM, Prénom : _____

Adresse N° : _____ **Voie :** _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

Tél. : _____ **Adresse mail :** _____

Pour les propriétaires bailleurs, nom de l'occupant : _____

Adresse N° : _____ **Voie :** _____

du Code postal : _____ **Ville :** _____

logement Tél. : _____ **Adresse mail :** _____

Je demande la prime bonifiée de 1000€ supplémentaires : mes ressources sont inférieures aux plafonds de l'ANAH du tableau en page 1, je transmets mon avis d'imposition indiquant mon revenu fiscal de référence.

Devis **A remplir par l'entreprise**

NOM de l'entreprise : _____ **Nom du signataire :** _____

Qualification : _____ **N° de qualification :** _____

Adresse e-mail : _____ **N° RM, RCS ou SIREN :** _____

Date (même approximative) prévue d'installation du nouvel appareil : _____ / _____ / _____

	DEVIS (Montants Hors Taxe)
Type d'appareil à remplacer (<i>insert, poêle, foyer ouvert, ...</i>) : _____ Coût du démontage et évacuation : ➔ _____
Type d'appareil neuf (<i>insert, poêle, ...</i>) : _____ Marque : _____ Modèle : _____ Émissions de poussières : _____ mg/Nm ³ Puissance nominale : _____ kW Rendement : _____ % Taux de CO : _____ % Label Flamme Verte au moins 7 * : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Equivalent ADEME Coût : ➔ _____
Fournitures et équipements¹ : (<i>ex : grilles, hotte, dallage, ...</i>) Coût : ➔ _____
Tubage : Coût : ➔ _____
Main d'œuvre : Tarif horaire : Temps passé : Total : ➔ _____
TOTAL HT en Euros :	
Taux de TVA en % :	
TOTAL TTC en Euros :	

¹ Les fournitures ici indiquées sont celles directement liées à l'installation. Si d'autres travaux sont engagés, ils ne doivent pas apparaître dans ce document.

Je soussigné(e) (**bénéficiaire**), Nom : _____ Prénom : _____

Je soussigné(e) (**entreprise**), Nom : _____ Prénom : _____
Entreprise/ société : _____

1. Certifie sur l'honneur que les **travaux interviennent dans le cadre de la fermeture d'un foyer ouvert ou du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002, installé dans le logement et en état de marche**,
2. Certifie sur l'honneur avoir réalisé le **dimensionnement du conduit de fumée conforme à la norme** en vigueur (EN 13384-1 ; NF DTU 24-1) ou aux prescriptions du fabricant de l'appareil (logiciel ou abaque).
3. Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur les Fiches 1 et 2 sont exacts,
4. Reconnais être informé de ne pas pouvoir bénéficier des aides de l'ANAH « Habiter Mieux Sérénité »,
5. M'engage à **faire éliminer l'ancien appareil** dans la **déchetterie des Grands Bois à Vétraz-Monthoux** et **fournir le certificat de dépôt avec ma demande de versement (obligatoire pour que la prime soit versée)** (hors foyer ouvert).
6. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est occupé à titre de résidence principale,
7. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est achevé depuis plus de 2 ans,
8. Accepte le principe d'une visite de contrôle sur site permettant de constater la présence d'un ancien appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 ou d'une cheminée ouverte ainsi que de la bonne mise en œuvre du nouvel équipement.
9. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité du SM3A.

Des données ici collectées pourront être utilisées par les financeurs de la Prime Chauffage Bois, dans le cadre uniquement du suivi et de l'évaluation de cette opération pilote. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-contre :

Je souhaite être contacté par REGENERO, service d'information de la rénovation énergétique du genevois français, pour obtenir des informations sur les travaux de rénovation énergétique et les **aides financières auxquelles je suis éligible** : OUI NON

Signature du bénéficiaire :

Signature et cachet de l'entreprise
partenaire de la Prime Chauffage Bois :

Fait à :
le :

Fait à :
le :

La **signature de cette déclaration sur l'honneur engage le particulier et le professionnel**. En cas de non-respect des critères, des sanctions pourront être prises à l'encontre du professionnel signataire et une plainte pourra être déposée auprès du procureur de la république à l'encontre des deux parties.

Votre situation 

Situation :

- Agriculteur exploitant
- Artisan, commerçant, Chef.fe d'entreprise
- Employé
- Ouvrier
- Cadre
- Profession intermédiaire
- Retraité
- Autre, sans activité

Âge : _____

Occupation du logement :

- Propriétaire occupant
- Propriétaire bailleur
- Locataire
- Occupant à titre gratuit

Votre logement 

Nature du logement :

- Maison individuelle
- Appartement

Surface chauffée du logement :

_____ m²

Année d'achèvement de la construction : _____


Avez-vous effectué des travaux d'isolation avant d'envisager le remplacement de votre appareil de chauffage ?

remplacement de votre appareil de chauffage ?

- Oui
- Non

Matériel et pratiques du chauffage au bois 

Ancien appareil	Nouvel appareil	Appareil
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Foyer ouvert/cheminée
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Insert/foyer fermé
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Poêle
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cuisinière à bois
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chaudière à bois
Usage		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chauffage de base
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chauffage appoint
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plaisir / agrément
Combustible		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bois bûche
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Granulés / pellets
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bois de récupération
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre : _____


 Bonnes et mauvaises pratiques du chauffage au bois

Âge, même approximatif, de l'appareil à remplacer* : _____
Année d'installation de cet appareil dans le logement* : _____
**Réponses obligatoires, contrôles fréquents.*

Approvisionnement en bois

- Personnel ou Gratuit, durée de séchage : _____
- Point de vente non spécialisé
- Producteur
- Autre : _____

Achat de bois labellisé qui garantit sa qualité ?


- Oui,  quel label ? : _____
- Non
- Je ne sais pas



Stockez-vous votre bois de cette façon ?


- Oui 
- Non, ... mais bientôt!

Quelle essence de bois achetez-vous ?

- Résineux
- Feuillus 

Quantité annuelle de bois consommée :


_____ m³ bois ou stères
(rayer la mention inutile)

 1 stère n'est pas toujours égale à 1m³, selon la taille des bûches, les vides sont mieux occupés.

Ramonage...

- Par vous-même
- Par un professionnel

... et fréquence

- Moins d'une fois par an
- 1 fois par an
- 2 fois par an 
- Plus de 2 fois par an

Il n'est jamais trop tard pour changer ses habitudes :
toutes les bonnes pratiques sur www.fonds-air-bois.fr

Pourquoi changer d'appareil et comment avez-vous entendu parler du dispositif ? 

Quelles sont vos 2 motivations principales pour ce changement d'appareil ?

- Economiser du bois / de l'énergie
- Améliorer la qualité de l'air
- Bénéficier de l'aide financière
- Gagner en confort / chaleur
- Favoriser le circuit court
- Autre : _____

Comment avez-vous connu cette aide ?

- Mon installateur
- Ramoneur
- « Bouche à oreille »
- Presse, journaux
- Radio
- Evènement, foire ou salon
- Affiches et panneaux
- Collectivité, mairie : bulletin municipal, site web, dépliant, ...
- Conseiller info énergie ou site web REGENERO
- Web, réseaux sociaux
- Autre : _____